

Procès-Verbal du Conseil Municipal

du 23 mars 2015

Présents : M. MARCHAND, M. CAQUELARD, Mme COCHINARD, Mme MAILLET, Mme MARTIN, Mme VOEGELIN, M. GONDROU, M. CHAUVIN, M. BOUDET, M. DELFOUR, Mme CHAMAYOU, M. BRICHE, Mme TREVISSOI, Mme MOREAU, M. IRAÇABAL, Mme MASSOT, M. BLIGNY, Mme PLATROZ, M. LATOURETTE, Mme SENEPART, M. BREUZET, Mme FLOUQUET, M. BOICHOT, Mme MATHON.

Excusés : M. BRAVO LERAMBERT pouvoir à Mme VOEGELIN, Mme SERRANO pouvoir à Mme MARTIN, M. COMINELLI pouvoir à M. BOICHOT.

Absents : Mme DE BOYER, M. DEL REY.

Désignation du secrétaire de séance : M. Thomas IRAÇABAL, candidat, est élu à l'unanimité.

Approbation du procès-verbal de la séance du 14 octobre 2014. Adopté à l'unanimité.

Monsieur MARCHAND propose au conseil Municipal d'ajouter un point à l'ordre du jour : il s'agit de l'adhésion au groupement d'achat gaz du SE 60 : Approuvé à l'unanimité.

I - DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

M. MARCHAND rappelle que, conformément à l'article L2312-1 du code général des collectivités territoriales, un débat doit avoir lieu sur les orientations générales du budget dans la période de deux mois précédant l'examen de celui-ci.

Le débat ne donne pas lieu à un vote, mais constitue un échange d'idées et de propositions.

Il précise que, cette année, le DOB sera plus compliqué que d'habitude.

(arrivée de Messieurs BREUZET et BOICHOT, Mesdames FLOUQUET et MATHON)

Monsieur MARCHAND présente ensuite et explicite les différents tableaux et documents dont les conseillers ont été destinataires

- Le 1^{er} tableau relatif à la fiscalité concerne la variation 2004-2014

Monsieur MARCHAND rappelle que les bases d'imposition sont indexées chaque année par l'Etat = +0,9% cette année, et 18,6% sur 10 ans .

En volume, l'augmentation n'est pas gigantesque environ 16%.

Notre souci est de compenser la réforme des rythmes scolaires (les TAP) cette année, et la baisse de la DGF de 2015 à 2017.

D'ici le 14 avril, il faudra prendre les orientations qui permettent de fonctionner.

L'augmentation en volume des bases provient en partie de nouvelles habitations, et produit donc des produits supplémentaires, mais aussi des charges, par exemple en matière d'enfance.

Il faudra affiner nos calculs : ceci dépend du type de logements qui va se construire.

Nous avons orienté jusqu'à présent notre politique vers la construction de logements de type T2 ou T3, mais ceux-ci ne rapportent pas beaucoup en termes d'impôts locaux. Par contre, s'il y a des enfants, cela entraîne des charges.

La Cotisation Foncière des Entreprises (CFE) a été instaurée en 2011.

En 2014, on note une baisse assez sensible de la CFE : il va falloir rechercher pourquoi.

On a des allocations compensatrices assez faibles.

Nous avons également enregistré au cours du temps des rôles complémentaires, suite à la mission confiée à un cabinet spécialisé.

- Le tableau fiscalité n°2 constitue une base de données.
- Le document fiscalité n°3 rappelle que le secteur hippique a été exclu de la taxe professionnelle.

Il faut également noter que le secteur de la santé n'y est pas assujetti.

Enfin, en ce qui concerne les droits de mutation, nous avons connu en 2014 la pire année depuis 10 ans : ceci est le résultat d'une chute des prix et d'une baisse du nombre des transactions.

Il est difficile de faire des hypothèses favorables sur ce genre de sujets.

- L'évolution de la pression fiscale sur 10 ans a été de +26,84%.

Sur la même période l'évolution cumulée du coût de la vie et du PIB a été de +30,18%.

Alors que le revenu moyen du godvicien, lissé sur 3 ans, a été de + de 50%.

Mais là non plus, on ne peut pas faire de pronostic sur l'évolution ultérieure du revenu des gens.

Quant à ceux qui pensent que le Département nous « arrosera » de subventions, Monsieur MARCHAND répond tout de suite que ce ne sera pas le cas : le Département sera lui-même confronté au problème de la baisse de la DGF.

- En ce qui concerne le programme Petite Enfance, Monsieur MARCHAND précise qu'il proposera sans doute, lors du budget, de conserver les dépenses à leur niveau actuel avant d'aller plus loin ultérieurement.

Monsieur MARCHAND rappelle que le coût d'une assistante maternelle subventionnée à Gouvieux est de 1000€/enfant/an alors qu'une crèche coûte entre 7 et 10000€/enfant.

Si l'on ajoute les haltes garderie (250 000€), le coût total est d'environ 2500€/an/enfant.

- Depuis la rentrée de septembre 2014, il y a un autre programme : les TAP, qui résultent de la modification des rythmes scolaires.

Monsieur MARCHAND rappelle qu'un point d'impôt représente 56 000€ - le coût des TAP sur une année pleine (135 000€) représente donc 2.4 points d'impôts.

Dès la mise en place du dispositif, il avait été annoncé que la facture serait présentée au contribuable : il nous apparaît en effet préférable de mutualiser ceci dans les impôts plutôt que de faire payer les parents d'élèves (option choisie par certaines Communes).

- Charges de Personnel : elles sont bien tenues.
Nous n'avons aucune marge de manœuvre.

La masse salariale augmente environ de 2% par an.

- Evolution de l'autofinancement :

Il faut l'analyser hors opérations patrimoniales, car nous achetons ou vendons des biens immobiliers.

Par exemple :

- Le terrain rue de la Roche (préemption)
- La propriété à l'entrée de la rue Rothschild ne nous laisse pas indifférent en termes d'aménagement et d'organisation d'entrée de ville.
- Nous avons préempté les murs de Casino
- Les étangs UTA sont en vente (130 000€)

Nous devons donc établir un plan patrimonial avec ce qui est destiné à être vendu et ce qui ne l'est pas, mais il ne faut pas utiliser le patrimoine pour financer du fonctionnement. Jusqu'à 2013, l'autofinancement était de 1,6 – 1,4 M€ et on considérait qu'avec 1,4 M€ on ne faisait pas de folies.

En 2014, l'autofinancement est de 1,2 M€ : ceci s'explique par les TAP, la montée en régime de la petite enfance, sans oublier une première ponction sur la DGF.

Nous sommes en train de définir à quel niveau se situe l'autofinancement minimum incompressible.

- Sur le plan des recettes, la DGF n'a pas augmenté entre 2004 et 2014. Ceci veut dire qu'on a perdu les 18% d'actualisation.

Ce que l'Etat ne nous donne pas doit donc se traduire

- Soit par une suppression de dépenses
- Soit par une hausse des impôts

C'est la mauvaise nouvelle de l'année : c'est le même cas de figure pour toutes les communes.

Une estimation nous fait perdre chaque année, jusqu'en 2017, 153 000€, soit 2.7% des impôts/an, ceci trois fois.

On va perdre 460 00€ de DGF en 2017.

Comment va-t-on la digérer ?

Les communes qui étaient dépensières ne se posent pas ce genre de question car elles avaient de la marge.

- Les tableaux de dépenses et recettes de fonctionnement constituent des bases de données.
- En matière d'Investissement, tout ce qui a été réalisé s'est fait par autofinancement.

Nous avons obtenu quelques subventions, mais c'est très faible.

- Synthèse des dépenses d'investissement : on constate que les réalisations s'étalent généralement sur plusieurs années.
- Tableau de l'effort fiscal

Nous sommes toujours en 1^{ère} position des 25 plus grandes communes de l'Oise avec un effort fiscal de 0.94

La moyenne nationale, dans notre tranche démographique est de 1.18.

- Liste des principaux investissements programmés en 2015-2016 et 2017.

En perdant 2,4% et 3 fois 2,7%, c'est-à-dire 10 ou 11% d'impôts, l'équation est simple.

- Est-ce qu'on peut faire des économies en fonctionnement ?
- Est-ce qu'on peut faire des économies en investissement ?
- Le solde, c'est forcément le recours à l'impôt.

Il faut préciser que la CCAC a le même problème, en pire d'ailleurs, car elle doit :

- Financer le Très haut débit (3/4)
- Payer le FPIC, qui est gigantesque
- Encaisser la baisse de la DGF
- Financer la mutualisation du service d'instruction du droit des sols.

Elle n'a pas le choix, ayant peu de frais de fonctionnement sur lesquels agir.

Pour en revenir aux investissements programmés à GOUVIEUX

- Le très haut débit est réalisé, nous devons payer notre part (1/4)
- Les achats de patrimoine : on peut compenser par des cessions
- Les travaux d'assainissement sont incontournables
- On peut éventuellement supprimer la dissimulation des réseaux rue de l'abreuvoir, mais c'est la queue du programme Marignan
- L'accessibilité : ce seront de petits programmes, mais ils sont obligatoires
- La halte-garderie des Tertres : elle ne peut pas être agrandie sur place
- La maison d'assistantes maternelles : elle dépend de l'agrément du Conseil Général. L'objectif est de poursuivre la professionnalisation des assistantes maternelles et de stabiliser celles qui ne veulent plus rester chez elle.
- Les travaux d'économies d'énergie au gymnase : ils pourraient être financés par emprunt

Il y a évidemment d'autres investissements à faire par ailleurs : un inventaire de la voirie, des réseaux et des bâtiments est en cours.

Il y aura également une discussion à avoir sur certaines charges d'entretien, qui ont beaucoup augmenté en 4 ans (315 000).

Monsieur MARCHAND pense que c'était une remise à niveau, et n'est pas sûr qu'on puisse faire des économies.

Il a donné les éléments de base et posé le problème. Nous sommes à une année charnière.

Il y a des éléments sûrs : la DGF,

des éléments d'incertitude : les droits de mutation.

Mais il faut trouver l'équivalent de 11% d'impôts.

Il invite donc les conseillers à lui faire part de leurs idées et de leurs suggestions en ce qui concerne le fonctionnement : il est preneur.

Quelle est la façon dont chacun voit le problème ?

Monsieur BREUZET se pose un certain nombre de questions par rapport au programme pluriannuel :

Que met-on comme vente de patrimoine en face des achats ?

En 2015, un certain nombre d'acquisitions foncières sont prévues

Mais année après année, on achète un certain nombre de propriétés dont on ne voit pas toujours l'objet.

Il souhaiterait avoir une lisibilité, une perspective sur ces acquisitions.

Monsieur MARCHAND apporte les précisions suivantes.

- L'achat BOUSSILLON concerne l'aménagement du Clos du Roy
- Le terrain rue de la Roche : Gouvieux possède beaucoup d'îlots verts. L'étude urbaine a proposé d'en conserver certains et de densifier les autres en habitat.

Pour tenir la situation, il est indispensable d'acheter le terrain qui constitue un accès.

Que l'on veuille protéger ou que l'on veuille aménager, il faut maîtriser le foncier.

- Les étangs : la commune en possède déjà deux, et il est cohérent de viser la propriété de l'ensemble.

Dans le dossier de DUP Nonette/Plaine de jeux, il y a un autre étang à acquérir. C'est une question de politique homogène et une mesure de protection.

- Les murs de l'ancienne Coop : c'est un endroit vulnérable en terme de commerce.

Monsieur BREUZET demande quel est le motif de la préemption.

Monsieur MARCHAND répond que c'est l'aménagement commercial de la commune.

Madame FLOUQUET déclare que c'est un commerçant qui achète. Il risque de ne pas s'installer s'il n'a pas les murs.

Monsieur BREUZET demande si Casino ne va pas déposer un recours.

Monsieur MARCHAND répond que c'est possible.

C'est le risque quand on fait une politique volontariste. Il ajoute que le prix des murs n'est pas élevé (71 000€).

Monsieur BREUZET estime que le motif est un peu discutable.

Il s'interroge également en ce qui concerne la rue de Rothschild.

Monsieur MARCHAND précise qu'un promoteur a présenté un projet qui n'était pas recevable. Il n'y a pas d'autre solution que de se porter acquéreur.

Il a demandé une prestation à un architecte du PNR, mais signale que le dossier n'est pas encore bouclé sur le plan juridique.

Madame FLOUQUET souhaite savoir où en est le dossier de la Boîte à Couture.

Elle constate qu'on préempte sur un commerce en activité, mais qu'on ne bouge pas sur un autre qui est vide, alors que plusieurs projets ont échoué.

Monsieur MARCHAND rappelle que la Commune n'est pas acheteur de fonds, et l'emplacement cité est beaucoup moins vulnérable que Casino.

D'autre part, ce n'est pas le même tarif et il y a de l'habitation.

Madame MATHON observe que l'immeuble rue de Rothschild est beaucoup plus cher que Casino.

Monsieur MARCHAND rappelle que ce n'est pas le même projet.

Monsieur BREUZET s'interroge sur le nombre de places de la future halte-garderie des Tertres.

Monsieur MARCHAND répond qu'il passera de 12 à 20 places.

Monsieur BREUZET souhaite connaître la date à laquelle les obligations en matière d'accessibilité ont été repoussées.

Madame MARTIN précise que c'est le 1^{er} janvier 2017.

Monsieur BREUZET rappelle que le rapport établi il y a un an tablait sur des travaux à hauteur d'1 million d'euros.

Comment se situe-t-on avec une prévision de 250 000 ?

Madame MARTIN signale que la commission va se réunir pour établir une programmation par tranches.

Madame FLOUQUET note qu'on est très en retard.

Monsieur MARCHAND n'est pas certain que l'on soit si en retard que ça par rapport aux autres communes.

Madame FLOUQUET lui suggère de marcher à pied dans GOUVIEUX.

Elle ajoute que les investissements patrimoniaux génèrent de l'entretien et donc des dépenses de fonctionnement.

Monsieur MARCHAND signale qu'un investissement qui a un rendement couvre les charges.

Dans le cas d'un aménagement foncier pur, on peut aussi gagner de l'argent (Bois des Bouleaux, Motte Louvet).

Par ailleurs, il y a des opérations de promotion, d'amélioration.

Madame FLOUQUET observe que Monsieur MARCHAND alerte le Conseil sur la baisse de la DGF, alors qu'il ne s'agit pas d'une grosse part de nos recettes.

Monsieur MARCHAND rétorque que c'est 10% des impôts et la moitié de l'autofinancement.

Madame FLOUQUET déclare que c'est fait pour rationaliser les dépenses.

Monsieur MARCHAND répond que c'est tout le problème : Il n'est pas facile de rationaliser quand on a peu de dépenses.

Madame FLOUQUET suggère de ne pas créer de dépenses de fonctionnement supplémentaires.

Monsieur MARCHAND confirme qu'on ne va pas en créer, sauf pour la halte-garderie, mais elle coûtera beaucoup moins cher qu'une structure collective.

Madame FLOUQUET déclare que nous n'avons pas de service public, à part la Halte-Garderie et l'assainissement.

Nous envisageons des investissements patrimoniaux, mais pas de service public.

Monsieur BREUZET souhaiterait, sur le plan du logement social, qu'on se rapproche du seuil de 20%.

Monsieur MARCHAND précise que le seuil est de 25%.

Monsieur BREUZET demande ce que l'on peut faire pour se rapprocher de ces normes.

Monsieur MARCHAND rappelle que nous ne sommes pas assujettis à ce seuil.

Ensuite, pour y satisfaire, il faudrait construire 600 logements sociaux, ce qui consommerait tous les terrains disponibles.

Monsieur BREUZET note qu'à CHANTILLY, il y a 26% de logements sociaux.

On pourrait avoir une logique d'investissement locatif.

Monsieur MARCHAND note que nous n'avons pas le même tissu que CHANTILLY.

Madame FLOUQUET ajoute qu'on avait évoqué des logements pour le milieu de la santé, du cheval, les professions intermédiaires.

On pourrait les loger sans faire venir les SDF ou le plateau de Creil.

Monsieur MARCHAND souligne qu'il avait réuni les directeurs des établissements hôteliers et de santé à ce sujet, mais qu'il n'y avait pas de demande.

Madame FLOUQUET ne pensait pas aux établissements, mais aux salariés qui travaillent chez les particuliers, pour le maintien à domicile des personnes âgées par exemple.

Monsieur MARCHAND signale qu'il avait proposé un amendement en ce sens à Eric WOERTH, mais la difficulté est de ne pas créer un effet d'aubaine : il faut que le logement soit lié à l'activité et ce paramètre n'était pas facile à intégrer. Cet amendement n'a pas été voté.

Monsieur MARCHAND ajoute que, lorsqu'on construit du logement social, on appauvrit la commune, car on ne perçoit pas de recettes : ce sont les communes qui ont des ressources d'activités économiques qui peuvent faire du logement social.

Monsieur BREUZET demande, puisque la politique de la famille est un succès, comment on explique que des classes ferment et qu'il y ait 30% de places disponibles auprès des assistantes maternelles.

Monsieur MARCHAND observe que des classes ont été ouvertes à Ste Geneviève.

M. BREUZET déclare que M. MARCHAND ne s'intéresse pas à cette décroissance du nombre de classes.

Il évoque également la fermeture de l'école de Chaumont.

M. MARCHAND rétorque que la fermeture de Chaumont n'est pas envisagée. C'est M. BREUZET qui en parle.

M. BREUZET observe que GOUVIEUX n'est pas attractive pour les familles. Il suffit de se renseigner auprès des agents immobiliers.

Quel est l'intérêt de développer un produit qui a 30% de places disponibles ? Que vont apporter de nouveau les maisons d'assistantes maternelles ? Pourquoi investir 500 000 € dans un tel projet ?

M. MARCHAND répond qu'un tiers des assistantes maternelles réside dans le quartier HLM, sans ascenseur.

Il pense, qu'à terme, il y aura moins d'avenir pour elles et il préfère anticiper.

M. BREUZET insiste sur le fait qu'il n'y a pas de déficit d'assistantes maternelles, et on va malgré tout imputer un nouveau dispositif sur un produit déjà excédentaire.

M. MARCHAND pense que ce déficit, on l'aura demain. Par ailleurs, le chiffre des disponibilités est davantage de l'ordre de 10% que de 30%.

Pendant la campagne, M. BREUZET a rencontré des familles qui partent de GOUVIEUX à cause du mode de garde.

Mme PLATROZ intervient, en sa qualité d'assistante maternelle, pour signaler au contraire le cas d'une famille du Var qui est venue à GOUVIEUX en raison du système godvicien de garde des enfants.

M. BREUZET note que, si on regarde sur l'ensemble de l'aire cantilienne, quand les parisiens veulent venir, ils ne viennent pas à GOUVIEUX.

Il faut ouvrir les yeux : tous les ans, on ferme des classes.

M. GONDRON intervient. Il ne peut pas laisser dire cela : on a pas fermé 8 classes en 8 ans !

M. MARCHAND répète que Sainte Geneviève a ouvert des classes.

M. BREUZET ne pense pas que les dépenses d'investissement projetées rendront GOUVIEUX plus attractive.

M. GONDRON signale, lors de l'accueil des nouveaux arrivants, avoir rencontré des familles de CHANTILLY qui viennent habiter à GOUVIEUX.

M. LATOURETTE confirme que le dispositif est plus rentable pour les familles.

M. MARCHAND est certain que les projets présentés rendront la ville plus attractive. Il rappelle que notre système de garde des enfants est moins onéreux qu'une crèche collective.

Mme FLOUQUET observe qu'il y a des endroits où les assistantes maternelles ne sont pas subventionnées mais où le système fonctionne quand même.

M. MARCHAND ne pense pas qu'elles soient montées en gamme comme les nôtres.

II- PLAN LOCAL D'URBANISME / APPROBATION D'UNE MODIFICATION

M. MARCHAND rappelle que, par arrêté municipal en date du 03 octobre 2014, il a été prescrit une enquête publique sur le projet de modification du PLU concernant :

- des évolutions rédactionnelles visant à éclaircir l'application de la règle faisant l'objet des articles
 UA9 et UB9
 UA12 et UB12
 UB6 et UB7
 UB11
- la prise en compte de la loi ALUR, qui a conduit à la suppression des articles 5 et 14 des PLU.

Cette enquête publique a eu lieu du 05 novembre au 30 décembre 2014.

M. Jacques LAMOTTE, commissaire enquêteur, a émis un avis favorable en date du 27 janvier 2015.

Il propose au Conseil Municipal d'approuver cette modification, validée par le Commission Municipale du PLU lors de sa réunion du 09 mars 2015.

M. BREUZET demande s'il est possible que l'ensemble des élus soit destinataire du compte rendu de cette commission.

M. MARCHAND répond par l'affirmative.

M. BREUZET renouvelle également sa requête de disposer de l'étude urbaine sur clé USB.

Il est ensuite procédé au vote.

Le Conseil Municipal, par 25 voix pour et 2 abstentions (M. BREUZET, Mme FLOUQUET)

- décide d'approuver la modification du PLU telle qu'elle est annexée à la présente,

- délègue le Maire pour accomplir toutes les formalités utiles (transmission au Préfet, publication et affichage).

III- MISE EN PLACE DU SERVICE INTERCOMMUNAL DU DROIT DES SOLS

M. MARCHAND rappelle l'historique et les principales dispositions concernant cette mise en place.

M. BREUZET demande combien de personnes sont concernées.

M. MARCHAND précise que ce service sera composé de 3,5 agents :

- 1 responsable à mi-temps (l'actuel responsable du service urbanisme de CHANTILLY),
- 1 agent transféré de LAMORLAYE,
- 1 agent transféré de GOUVIEUX
- 1 agent en cours de recrutement.

Mme FLOUQUET demande s'il y a un transfert de charges.

M. MARCHAND répond que le coût du service est pris en charge par la CCAC.

Mme FLOUQUET constate qu'on gagne un poste : 1 cadre A avec beaucoup d'ancienneté. C'est donc une économie de fonctionnement.

M. BREUZET demande s'il y a un droit de retour pour la personne concernée.

M. MARCHAND répond par la négative : il s'agit d'un transfert.

Il rappelle par ailleurs que les décisions d'urbanisme relèvent toujours de la Commune.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- d'approuver le recours au service commun d'instruction des autorisations d'urbanisme mis en place par la Communauté de Communes de l'Aire Cantilienne à compter du 1^{er} avril 2015,
- d'approuver la convention entre la Commune et la CCAC,
- d'autoriser le Maire à signer cette convention.

IV- LOCATION D'UNE PLACE DE PARKING SOUTERRAIN

M. MARCHAND expose que la locataire de la cellule commerciale municipale occupée par l'épicerie italienne souhaiterait une place de stationnement supplémentaire dans le parking souterrain.

Il propose au Conseil Municipal d'accéder à sa demande et de fixer le montant du loyer mensuel HT à 57€ (ce loyer serait revalorisé dans les mêmes conditions que les locaux objet du bail commercial).

M. BREUZET demande quel est le prix de revient d'une place.

M. MARCHAND répond que c'est de l'ordre de 20 000€.

M. BOICHOT pensait que le prix d'une place en surface était déjà de 15 000€.

M. MARCHAND précise qu'elle varie entre 10 000 et 15 000€ (cela dépend notamment du foncier).

La proposition est ensuite adoptée à l'unanimité.

V- ATTRIBUTION DU DERNIER COMMERCE MUNICIPAL

Après examen des différentes candidatures déposées, le jury indépendant, constitué de la Chambre de Commerce, de la Chambre des Métiers, de OISE HABITAT et du Cabinet TRANSPREST, propose de retenir le dossier de M. SAÏKI, pour une activité de fruits et légumes primeurs.

M. MARCHAND propose au Conseil Municipal de valider l'avis du jury et de le déléguer pour la signature du bail correspondant.

Il ajoute qu'il proposera prochainement au Conseil d'adopter le principe de conserver un jury indépendant pour se prononcer sur les demandes de changement de commerce, qui se produiront inévitablement.

Il pense qu'il est préférable que la Commune reste en retrait sur ce point, de façon à conserver l'avis professionnel et indépendant du jury.

La proposition est ensuite approuvée à l'unanimité.

VI- MODIFICATION DU PRIX DE VENTE DES DERNIERS APPARTEMENTS DU PROJET CENTRE VILLE

Monsieur MARCHAND rappelle que 10 des 14 appartements du projet immobilier de centre-ville sont à ce jour vendus. Seuls restent en vente les quatre appartements de type 4, qui sont au prix de 289 980 TTC (avec 1 place de parking) pour des surfaces habitables de 80.20 à 83.70m².

Compte tenu du contexte immobilier particulièrement difficile, notamment pour les plus grands appartements, il propose au Conseil Municipal de ramener ce prix de vente à 280 000€ (ce qui correspond d'ailleurs à une offre d'achat formulée par un acquéreur potentiel).

Adopté à l'unanimité, après délibération.

VII- MARCHE A BONS DE COMMANDE DE VOIRIE ET ASSAINISSEMENT

Monsieur MARCHAND rappelle qu'une procédure de MAPA a été lancée pour le renouvellement du marché à bons de commande pour les travaux et voirie et assainissement. Ce marché est prévu pour une durée de 2 ans, renouvelable une fois, par reconduction expresse, pour une durée identique.

La Commission d'Appel d'Offres, consultée ce jour, a émis un avis favorable sur l'analyse des offres.

Il est proposé au Conseil Municipal d'attribuer le marché à la Société EUROVIA, dont l'offre est économiquement la plus avantageuse, et de déléguer le Maire, ou en son absence M. CAQUELARD, pour la signature du contrat correspondant.

Approuvé à l'unanimité, après délibération.

VIII- RACCORDEMENT DE LA CANALISATION EAUX USEES EN PROVENANCE DE L'AIRE CANTILIEENNE D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE : DEMANDE DE SUBVENTION

M. MARCHAND expose que le raccordement des eaux usées de l'aire d'accueil des gens du voyage sur le réseau de Gouvieux a généré des odeurs nauséabondes au niveau de la rue des Frères Ségard. La campagne de mesures d'odeurs effectuée par la Lyonnaise des Eaux a démontré que celles-ci s'expliquent par le temps de séjour trop long dans le poste de refoulement, lié aux faibles débits rejetés par les occupants de l'aire.

Différentes actions mises en place ont permis de réduire ces odeurs, mais pas de les inhiber totalement.

La seule technique efficace est de prolonger la canalisation de refoulement arrivant de l'aire d'accueil des gens du voyage jusqu'en bas de la rue, pour la raccorder sur le siphon existant au niveau du restaurant « La Renardière ».

L'extension de cette conduite de refoulement en PVC haute pression est de 154ml, avec un diamètre de 90mm.

Le coût des travaux est de 38 544.20€ HT.

Il propose au Conseil Municipal de solliciter une subvention de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie.

Il est précisé que la partie non subventionnée sera prise en charge par la CCAC.

Approuvé à l'unanimité, après délibération.

IX- SECURITE ROUTIERE : DEMANDE DE SUBVENTION

M. MARCHAND propose au Conseil Municipal de solliciter du Conseil Général de l'Oise une subvention pour la mise en place d'un feu tricolore à boucle magnétique, à l'intersection des rues Albin et Hurst Mahieu. Le coût des travaux est de 29 538€ HT.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- approuve le projet présenté,
- sollicite une subvention du Conseil Général,
- précise que les crédits nécessaires seront inscrits au BP2015,
- confirme qu'il a la maîtrise foncière nécessaire au projet,
- délègue le Maire pour accomplir toutes les formalités utiles.

X- DISSIMULATION DES RESEAUX : CONFIRMATION DE DEMANDE DE SUBVENTION

Monsieur MARCHAND rappelle que, par délibération en date du 28 juin 2012, le Conseil Municipal avait sollicité une subvention auprès du Conseil Général et de SE60 pour la mise en souterrain des réseaux (électricité, télécom, éclairage public) dans la rue de l'Abreuvoir.

Le montant prévisionnel des travaux était de 204 330€ HT.

Il propose au Conseil Municipal de confirmer cette demande de subvention.

Approuvé à l'unanimité, après délibération.

XI- MODIFICATION DU LOYER D'UN LOGEMENT COMMUNAL

M. MARCHAND expose que le loyer situé à l'école du Centre est actuellement de 387.98€. Un relevé des surfaces selon la loi BOUTIN fait apparaître une surface réelle de 43.24m².

De ce fait, le tarif au m² est supérieur à ce qui avait été fixé par le Conseil Municipal pour des appartements de ce type par délibération du 04 octobre 2010.

Ce tarif est actuellement de 7.4165/m²/mois.

Il propose donc au Conseil de modifier ce loyer et de le fixer à 320.69€/mois (avec indexation sur l'indice des loyers).

M. BOICHOT demande si cette modification se fait à l'occasion d'un changement de locataire.

M. MARCHAND répond par la négative.

Adopté à l'unanimité.

XII- ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE

Reporté à une séance ultérieure.

XIII- FORET COMMUNALE : MARTELAGE D'UNE PARCELLE

A la demande de l'ONF, M. MARCHAND propose au Conseil Municipal de procéder au martelage de la parcelle n°20.

Adopté à l'unanimité, après délibération.

XIV- COLLEGE SONIA DELAUNAY : DESIGNATION D'UN DELEGUE DU CONSEIL MUNICIPAL

Reporté à une séance ultérieure.

XV- DENOMINATION DE RUE

A la demande des riverains, Monsieur MARCHAND propose au Conseil Municipal de dénommer "Petite place de la Treille " l'antenne de la rue de la Treille, dont l'adresse postale aujourd'hui est simplement "rue de la Treille", ce qui entraîne quelques désagréments en matière de distribution du courrier.

Ceci permettrait également d'adapter la numérotation de voirie (actuellement 10 A, B, C, D rue de la Treille).

Approuvé à l'unanimité, après délibération.

XVI- SERVICE PUBLIC FERROVIAIRE : MOTION

M. MARCHAND expose que le service ferroviaire se dégrade quotidiennement. Cette situation a empiré depuis la mise en route du service annuel 2015 en décembre dernier. Celui-ci supposait apporter de la robustesse à un plan de transport fragile, mais le constat quotidien est sévère : les trains ne sont plus à l'heure, supprimés et/ou en composition réduite.

Les conditions de transport se sont également très fortement dégradées et deviennent inacceptables. Les usagers sont trop souvent obligés de voyager debout, serrés les uns contre les autres, assis par terre dans les allées et les escaliers. L'organisation est incompréhensible, des trains longs sont planifiés aux heures creuses et des trains courts aux heures de pointe.

Il existe aujourd'hui une véritable exaspération de la part des usagers qui ne savent plus quel train prendre pour arriver à l'heure chez eux ou sur leur lieu de travail. Le collectif *SNCFvamtuer* ou des habitants du sud de l'Oise produisent chaque jour des témoignages de trajets chaotiques : que ce soit en gare de Chantilly/Gouvieux ou Orry-la-Ville/Coye-la-Forêt, mais également Pont-Sainte-Maxence, Beauvais ou encore Mareuil-sur-Ourcq, Nanteuil-le-Haudouin ou Le-Plessis-Belleville.

Il propose au Conseil Municipal d'adopter la motion ci-après, proposée par le collectif *SNCFvamtuer*.

M. LATOURETTE donne des explications techniques concernant l'organisation des horaires de trains.

Etant concerné par le sujet, il ne participe pas au vote.

Le texte ci-dessous est ensuite approuvé par 25 voix pour et 1 abstention (M. BREUZET).

Motion présentée par le Ville de GOUVIEUX

relative au service public ferroviaire en gare de CHANTILLY-GOUVIEUX relayant les alertes du collectif d'usagers *SNCFvamtuer*, suite à la modification des horaires SNCF en décembre 2014, et sur les nombreux dysfonctionnements quotidiens, dégradant la vie professionnelle et la vie familiale de nombreux habitants du sud de l'Oise empruntant notamment la ligne vers PARIS.

Considérant les difficultés auxquelles sont très régulièrement confrontés les habitants de notre Commune qui travaillent hors du département, qui voyagent dans des conditions de transport quotidiennes non satisfaisantes en terme de régularité, confort et informations voyageurs, au mépris de leur sécurité : retards, manque d'informations, suppression de trains, composition des trains non respectée, voyage debout et serrés les uns contre les autres...

Considérant (particulièrement dans le contexte économique qui est le nôtre) le besoin de transport public comme indispensable, pour de nombreux habitants appelés à exercer leur profession à Paris ou dans notre région,

Considérant le besoin d'un service public ferroviaire performant qui réponde aux enjeux actuels : aménagement du territoire, développement économique et encouragement des alternatives à la route,

Considérant l'historique de cette situation et notamment l'application d'un cadencement qui devait faciliter les situations alors même que cela a engendré de nombreux problèmes. La réponse de la SNCF était alors la mise en place d'une nouvelle grille horaire. Aujourd'hui, la situation est catastrophique : les trains sont tous les jours en retard, voire supprimés. La SNCF et RFF n'ont aujourd'hui aucune réponse à apporter à ces interrogations, et plus largement sur l'avenir du service ferroviaire,

Le Conseil Municipal :

- souhaite **que des réponses soient enfin apportées aux problèmes structurels lourdement pénalisants et non réglés** (matériel vieillissant, manque de personnel ayant des répercussions sur la maintenance et le service en gare et à bord),
- demande à la Direction Régionale de la SNCF et au Conseil Régional de Picardie de réexaminer les modifications d'horaires en prenant en compte les oppositions de nombreux élus de l'Oise, les demandes et besoins des usagers, **sur toute la ligne** et en tenant compte des propositions et retours terrain des collectifs d'usagers et associations,

- exprime son soutien au collectif d'usager *SNCFvamtuer* « **Usagers fatigués mais pas résignés pour un retour au triple A : Assis, A l'heure, Avertis** », aux autres collectifs et associations d'usagers qui se manifesteront et à l'ensemble des usagers de la gare SNCF CHANTILLY-GOUVIEUX,
- demande **la révision des tarifs**, augmentés au 1^{er} janvier alors que le service global est en nette diminution encore sur 2015,
- demande à Guillaume PEPY, Président de la SNCF, d'apporter des réponses aux nombreuses interrogations et notamment aux interrogations **sur l'avenir du service ferroviaire**.

XVII- GROUPEMENT DE COMMANDES SE60 – ACHAT DE GAZ

Monsieur MARCHAND explique que la loi Consommation du 17 mars 2014 prévoit la disparition progressive des Tarifs Réglementés de Vente (TRV) de gaz naturel selon le calendrier suivant :

- Suppression des TRV pour tous les consommateurs dont la consommation annuelle est égale ou supérieure à 200 MWh (mégawattheures) le 31 décembre 2014,
- Suppression des TRV pour tous les consommateurs, à l'exception des copropriétés, dont la consommation annuelle est égale ou supérieure à 30 MWh (mégawattheures) le 31 décembre 2015.

Cette suppression des tarifs réglementés de vente implique une obligation de mise en concurrence pour les acheteurs soumis aux règles du Code des marchés publics.

Le Syndicat d'Energie de l'Oise (SE60) a constitué un groupement de commandes d'achat de gaz naturel dont il est le coordonnateur, par délibération en date du 26 juin 2014.

Ce groupement de commandes vise à maîtriser au mieux l'aspect budgétaire de ces changements et à tirer le meilleur profit, par le regroupement des besoins de ses adhérents et une mise en concurrence optimisée des fournisseurs.

Une fois le marché attribué, chaque adhérent au groupement achète directement son gaz en fonction de ses besoins auprès des fournisseurs retenus, sur la base des prix négociés durant toute la durée des marchés.

Afin de bénéficier des marchés résultant de cette procédure mutualisée pour les besoins de la commune et de respecter les obligations légales de mise en concurrence, il est proposé d'adhérer au groupement de commandes de SE60.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **AUTORISE** l'adhésion de la Commune au regroupement d'achat de gaz coordonné par le SE60,
- **ACCEPTÉ** les termes de l'acte constitutif du groupement de commande,
- **AUTORISE** le Président du SE60 à signer les marchés et/ou accords-cadres et marchés subséquents issus du groupement, et ce sans distinction de procédures ou de montants, lorsque les dépenses seront inscrites au budget,

XVIII- COMPTE RENDU DE L'EXERCICE DE COMPETENCES DELEGUEES

- Décision du 30 octobre 2014, portant préemption des parcelles BM285 et BM312, appartenant à M. DEZITERRE, contestant le prix de 356 020€, et proposant le prix des domaines, à savoir 10 200€.
Décision non suivie d'effet, M. DEZITERRE ayant retiré sa DIA.
- Décision du 12 janvier 2015, portant préemption des parcelles BN473, 476, 477, 480, appartenant à M. KIVOUVOU, contestant le prix de 50 000€ et proposant le prix des domaines, à savoir 6 500€.
Décision non suivie d'effet, M. KIVOUVOU ayant retiré sa DIA.
- MAPA concernant les prestations de conception des différents publications et supports de communication de la Commune.
Décision en date du 12 janvier 2015.
Durée du marché : 1 an, reconductible 2 fois par décision expresse.
Attributaire : Trait de Plume à MENDE (48 000)

Tarifs :

Bulletin municipal Contact	
4 couleurs, 8 pages	
Prix unitaire HT	1 640
4 couleurs, 12 pages	
Prix unitaire HT	2 040
Revue de presse	
Prix unitaire HT	2 400
Guide des associations	
Prix unitaire HT	4 080
Document 2 volets	
Prix unitaire HT	800
Document 3 volets	
Prix unitaire HT	1 200
Invitations	
Prix unitaire HT	160
Tract A5 en quadri	
Prix unitaire HT	500

- MAPA concernant les prestations de rédaction des différents publications et supports de communication de la Commune.
Décision en date du 12 janvier 2015.

Durée du marché : 1 an, reconductible 2 fois par décision expresse.
Attributaire : DIRCAB à Troissereux (60112).

Tarifs :

Bulletin municipal Contact 4 couleurs, 8 pages Prix unitaire HT	2 235
4 couleurs, 12 pages Prix unitaire HT	2 935
Revue de presse Prix unitaire HT	1000
Guide des associations Prix unitaire HT	3000
Document 2 volets Prix unitaire HT	1 200
Document 3 volets Prix unitaire HT	1 400
Invitations Prix unitaire HT	290
Tract A5 en quadri Prix unitaire HT	350

- MAPA concernant les travaux d'entretien des espaces verts du centre ville.
Décision en date du 21 février 2015.
Durée du marché : 1 an, reconductible une fois, par décision expresse.
Attributaire : VALOIS PAYSAGE à Rouville.
Montant : 28 380 HT.

L'Ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h40.